

La FFPS, nouvelle intersyndicale pour rassembler les paramédicaux libéraux

PARIS, 3 août 2017 (APMnews) - Huit syndicats représentatifs des infirmiers, des masseurs-kinésithérapeutes, des orthophonistes, des orthoptistes et des pédicures-podologues libéraux ont annoncé jeudi dans un communiqué commun la création de la Fédération française des praticiens de santé (FFPS).

La mise en place de cette nouvelle intersyndicale consomme la rupture entre ses fondateurs et le centre national des professions de santé (CNPS), qui a enregistré près d'une dizaine de défections depuis l'automne 2016.

Les organisations fondatrices sont la Fédération nationale des infirmiers (FNI), Convergence infirmière, l'Organisation nationale des syndicats d'infirmiers libéraux (Onsil), la Fédération nationale des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR), l'Union nationale des syndicats de masseurs-kinésithérapeutes libéraux (UNSMKL qui rassemble le SNMKR et Objectif Kiné), la Fédération nationale des orthophonistes (FNO), le Syndicat national des orthoptistes (Snao) et la Fédération nationale des podologues (FNP).

Une assemblée constitutive doit se tenir à la rentrée, et Philippe Tisserand, président de la FNI, est "pressenti" pour assurer la présidence de la nouvelle organisation.

"La création de ce groupe interprofessionnel se veut à la fois symbolique et surtout opérationnel", écrivent-ils dans leur communiqué, soulignant au plan sémantique l'absence d'utilisation du terme d'auxiliaire médical, "déconnecté de la réalité de leur activité".

Le principal objet de la fédération sera d'obtenir la modification du livre 3 du code de la santé publique "afin de remplacer les mots 'auxiliaires médicaux' par 'praticiens de santé'".

"Partenaire" plutôt que "subalterne"

"En effet, il est temps de remplacer cette vision de subalterne par une vision de partenaire du corps médical", justifie la nouvelle organisation.

Elle revendique incarner "la volonté manifeste de ces professions de travailler ensemble de façon plus opérationnelle" alors que les organisations syndicales qui en sont à l'origine "ont déjà des projets d'innovations organisationnelles et/ou technologiques" qu'elles veulent mettre en œuvre "sans attendre", par exemple "en appui des médecins, dans la permanence des soins".

"Depuis trop longtemps, le rôle propre (ou les compétences) des 'praticiens de santé' ont été bridés. Les défis qu'impose aujourd'hui la transformation du système de santé nécessitent la pleine mobilisation de ces compétences", écrit la FFPS qui veut "démontrer qu'elle peut au contraire valoriser le rôle médical et améliorer

la qualité et l'efficacité du système de santé par une meilleure coopération et une meilleure coordination entre tous les acteurs, autour du patient".

La FFPS a arrêté six sujets prioritaires:

- promotion des compétences spécifiques des professions paramédicales pour accompagner le "virage ambulatoire"
- favoriser la coopération avec les professions médicales par l'abandon de la notion de "transferts de tâches" au profit de "zones de compétences partagées"
- promouvoir la participation des praticiens de santé à la permanence des soins en autorisant l'accès direct
- proposer des solutions concrètes permettant de renforcer la coordination ville-hôpital
- favoriser la possibilité d'intervention à distance (téléconsultation, participation à la télémédecine) pour ces professions
- mobiliser les compétences des praticiens pour renforcer la prévention et l'éducation à la santé.

Si des tensions entre professions médicales et paramédicales au sein du CNPS ont toujours existé, la scission s'est opérée en deux temps, d'abord avec le départ des syndicats infirmiers en octobre 2016, faisant valoir des "désaccords de fond" entre organisations (cf dépêche du 27/10/2016 à 16:57).

Les infirmiers ont notamment critiqué la participation de certains membres à la constitution d'un "collectif santé 2017", regroupant 12 organisations représentatives des professionnels de santé, du secteur hospitalier, des patients et des industriels, dans la perspective des élections présidentielle et législatives (cf dépêche du 19/10/2016 à 12:44).

La FFMKR, l'UNSMKL, la FNO et le Snao avaient suivi en décembre 2016, justifiant leur départ en évoquant l'arrivée de la branche généraliste de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) au sein de la Fédération de soins primaires (FSP), alors que ce syndicat a participé à la création du collectif santé 2017.

Créé en 1969, le CNPS réunissait jusqu'alors 25 syndicats de professionnels de santé exerçant à titre libéral et 6 organisations d'industrie de santé.